

# Pour le bon déroulement de la visioconférence

- Fermez un maximum d'applications (en particulier celles gourmandes en bande passante)
- Fermez toute application utilisant la caméra et le microphone (skype, ...)
- Gardez vos caméra et microphone fermés tant que vous ne prenez pas la parole
- Changez votre nom au format « Prénom Nom – Structure »
- Levez la main pour prendre la parole
- Présentez-vous avant d'intervenir
- Utilisez le module de discussion public à des fins professionnels uniquement

# Marchés réservés à l'Économie sociale et solidaire

28 octobre 2021  
webinaire

# Cadre de la démarche

Financée par la DEETS, la MDEN porte le projet d'animation régionale pour la croissance et le développement de l'achat socialement responsable s'articulant sur 5 axes :

- Animation du réseau des facilitateurs
- Information collectives à destination des entreprises
- Observatoire régional de l'ASR
- Trophées de l'achat responsable
- Sensibilisation des maîtrises d'ouvrages

# Sensibilisation des donneurs d'ordre aux marchés réservés

En webinaire, à partir de 9h30

1. IAE – 7 octobre 2021
2. STPA – 21 octobre 2021
3. **ESS – 28 octobre 2021**

# Déroulé de la séance

1. Qu'est ce que l'achat socialement responsable ?
2. Présentation de l'Économie sociale et solidaire
3. Présentation de l'offre de biens et de services
4. Marchés réservés et sourçage
5. Échanges libres

# L'achat responsable ?

« Un achat dont les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont les plus positifs possibles sur toute la durée du cycle de vie. »

**ISO  
20400.org**

# L'achat durable ?

« Un achat :

- Intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, **du progrès social** et favorisant le développement économique ;
- Tenant compte de l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;
- Permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;
- Qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation »

# L'achat responsable, une obligation.

- « La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité » - (Article 1833 alinéa 2 de Code Civil)
- « La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale. » - (Article L2111-1 et L 3113-1 du CCP)
- « Les collectivités territoriales adoptent un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables lorsque le montant total annuel de leurs achats est supérieur à un montant fixé par voie réglementaire. » (Article L2111-3 du CCP)



# L'achat socialement responsable

L'achat socialement responsable fait référence aux pratiques sociales et aux conditions de travail mises en œuvre par une entreprise pour réaliser la production de ses biens et de ses services.

# Les modalités de l'ASR

Objet du marché

Conditions d'accès au marché

Critères d'attribution

Conditions d'exécution

# Les outils de l'ASR

## Insertion

- Achat d'insertion
- Achat solidaire (marché réservé)
- Clause sociale d'insertion

## Progrès social

- Achat équitable - éthique
- Clause sociale
- Labels



Développer une  
Commande Publique  
socialement et  
écologiquement  
responsable avec l'ESS

jeudi 28 octobre 2021



Tous droits réservés - CRESS de La Réunion - 2021



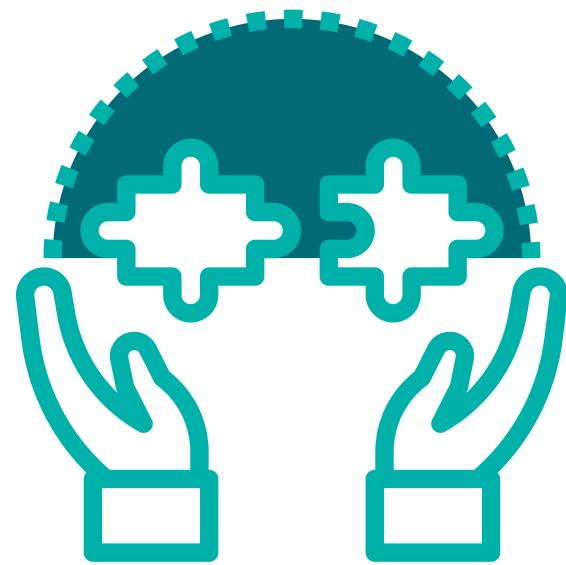
Notre programme d'actions est cofinancé par l'Etat et l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social Européen - FSE.  
Avec la participation de la Région Réunion.



# L'ESS c'est ...

Remettre l'humain au cœur de l'économie et répondre aux grands défis de la société

1 mode d'entreprendre en collectif (Loi ESS 31 juillet 2014)



un **but autre** que le  
seul partage des  
bénéfices



Une **gouvernance  
démocratique**  
« 1 homme = 1 voix »



Des principes de  
gestion  
**limitant la lucrativité**

# L'ESS c'est ...

Un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique.

## 5 grandes familles:



Associations  
employeuses



Coopératives



Mutuelles



Fondations



Entreprises  
commerciales  
ayant qualité de  
l'ESS

# L'ESS est partout dans la vie des réunionnais.es ...

## ... dans tous les secteurs d'activités

-  Architecture, ingénierie techniques
-  Comptabilité (expertise ...)
-  Juridique: avocats
-  Numérique
-  Service administratif aux entreprises
-  Activités hospitalières
-  Agroalimentaire/ transformation
-  Formation
-  ...

### Les entreprises de l'ESS 974 sur la toile



- annuaire:  
centraliser les entreprises, contacts, activités ...;
- agenda partagé;
- réseau social;
- recrutement, bénévolat ...

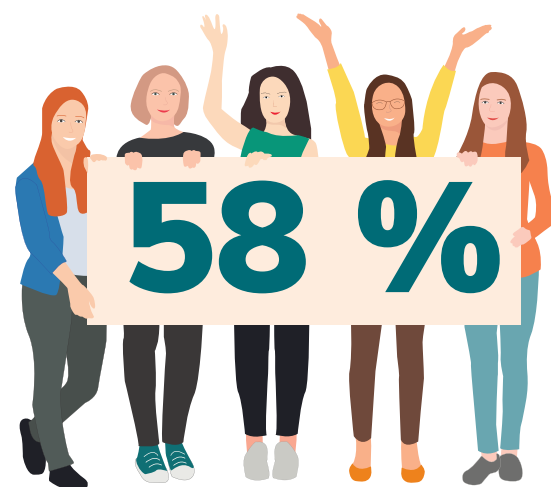
# L'ESS à La Réunion c'est ...



des établissements  
de l'île  
2 124



de l'emploi régional  
privé  
23 377



de femmes salariées  
dans l'ESS



**635 M€**

Masse salariale brute  
annuelle



**+1,7%**

Croissance annuelle moyenne  
(2010-2020)



**47 %**

des entreprises  
de l'ESS des DOM



# L'ESS c'est ...

Une ambition de créer des emplois pérennes et non-délocalisables, de développer une plus grande cohésion sociale et d'apporter des réponses nouvelles aux besoins socio-économiques des territoires



# Les Chambre Régionales de l'ESS

18 en France, les CRESS ont des missions définies dans la Loi ESS de 2014



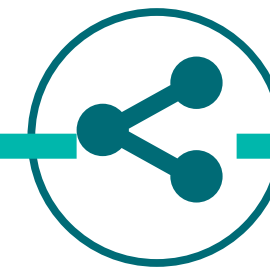
## Mission Politique

- ▶ Organiser la **représentation** et **défendre les intérêts** de l'ESS
- ▶ Impulser et **accompagner** la prise en compte de l'ESS dans les **politiques publiques**
- ▶ Appuyer la **structuration** et la **reconnaissance territoriale** de l'ESS



## Mission de développement économique

- ▶ **Collecter, exploiter les données socioéconomiques** des entreprises de l'ESS et **animer l'observatoire**
- ▶ Appuyer l'**émergence, la création, le développement** et le **maintien des entreprises** et organismes de l'ESS dans les territoires
- ▶ Développer les **coopérations**
- ▶ Développer les **compétences** et **parcours professionnels**
- ▶ Assurer le **développement** et l'**animation** de la **coopération internationale** en matière d'ESS



## Mission de promotion : *faire connaître et valoriser l'ESS*

- ▶ **Inform**er sur l'ESS
- ▶ **Sensibiliser** à l'ESS
- ▶ **Promouvoir** le **modèle socioéconomique** de l'ESS
- ▶ **Valoriser** les bonnes pratiques
- ▶ Favoriser le **sentiment d'appartenance** à l'ESS

# L'ESS et sa Chambre Régionale à La Réunion

La CRESS regroupe et fédère à l'échelle régionale les réseaux et entreprises.

► Mandats de représentation externe

► 3 Commissions:  
- Développement et Territoires  
- Transition Durable et Amélioration Continue  
- Défense des intérêts, des réseaux et fondements de l'ESS

► Portage politique de projets/sujets :

- Renforcer les liens entre le monde de l'entreprise et de l'enseignement  
- Renforcer l'entrepreneuriat des étudiants  
- Soutenir l'accès à la commande publique  
- Renforcer le développement des entreprises  
- Lutter contre les discriminations



# Commande Publique et ASER- Achats Socialement et Ecologiquement Responsables®

Un achat socialement et écologiquement responsable se dit d'un achat de biens ou de services auprès d'une entreprise de l'ESS qui poursuit une utilité sociale, respecte l'environnement et favorise le développement économique local.



# Un contexte favorable

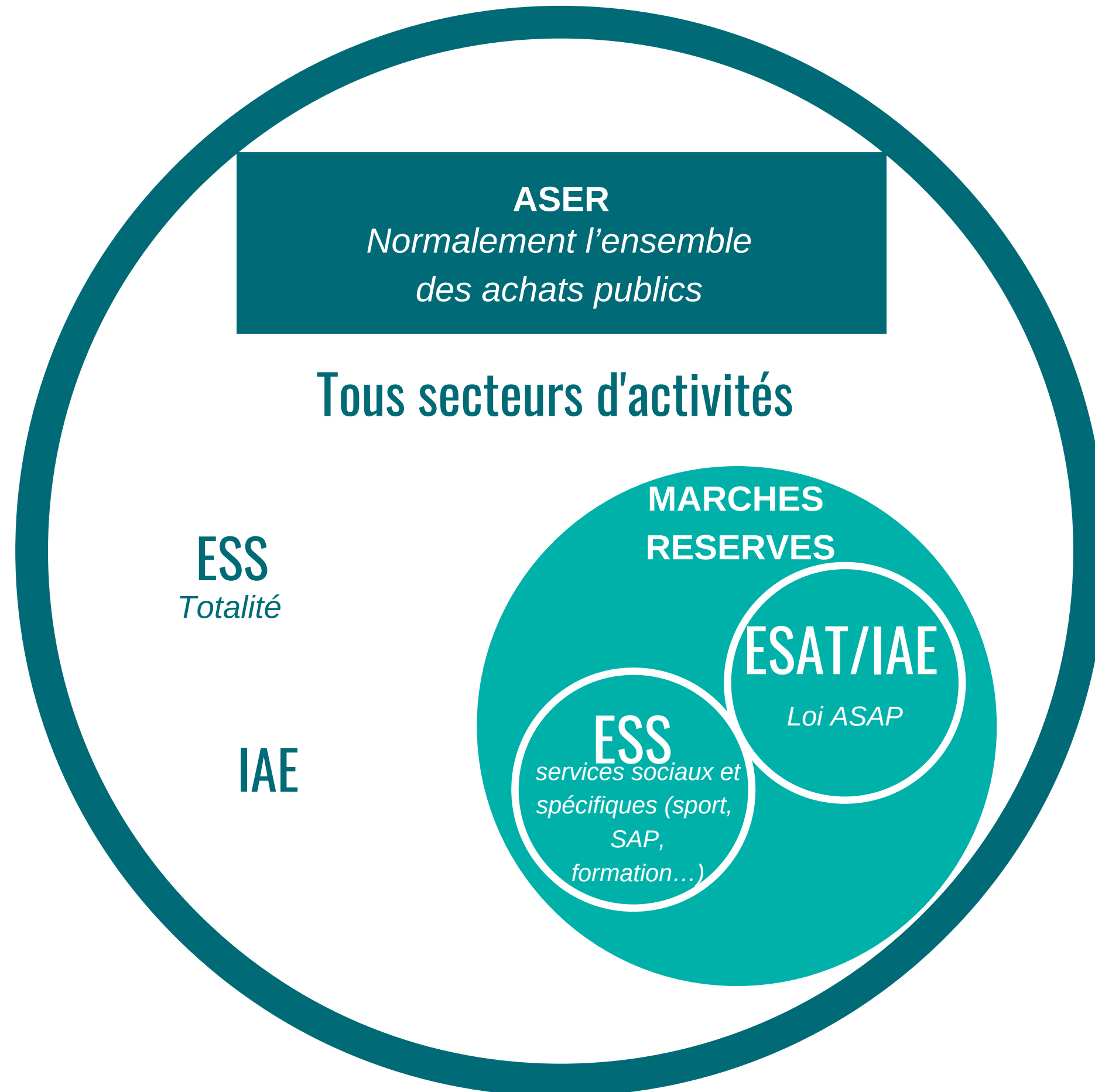
Aujourd'hui l'ESS apparaît bien comme une véritable force pour répondre aux attentes et aux besoins non satisfaits des acheteurs publics ou privés, et pourtant il lui faut disposer d'une meilleure lisibilité et visibilité, pour affirmer sa pertinence.

Il est donc nécessaire de mettre en phase les besoins exprimés par les acheteurs et la capacité des structures de l'ESS à répondre à ce besoin.

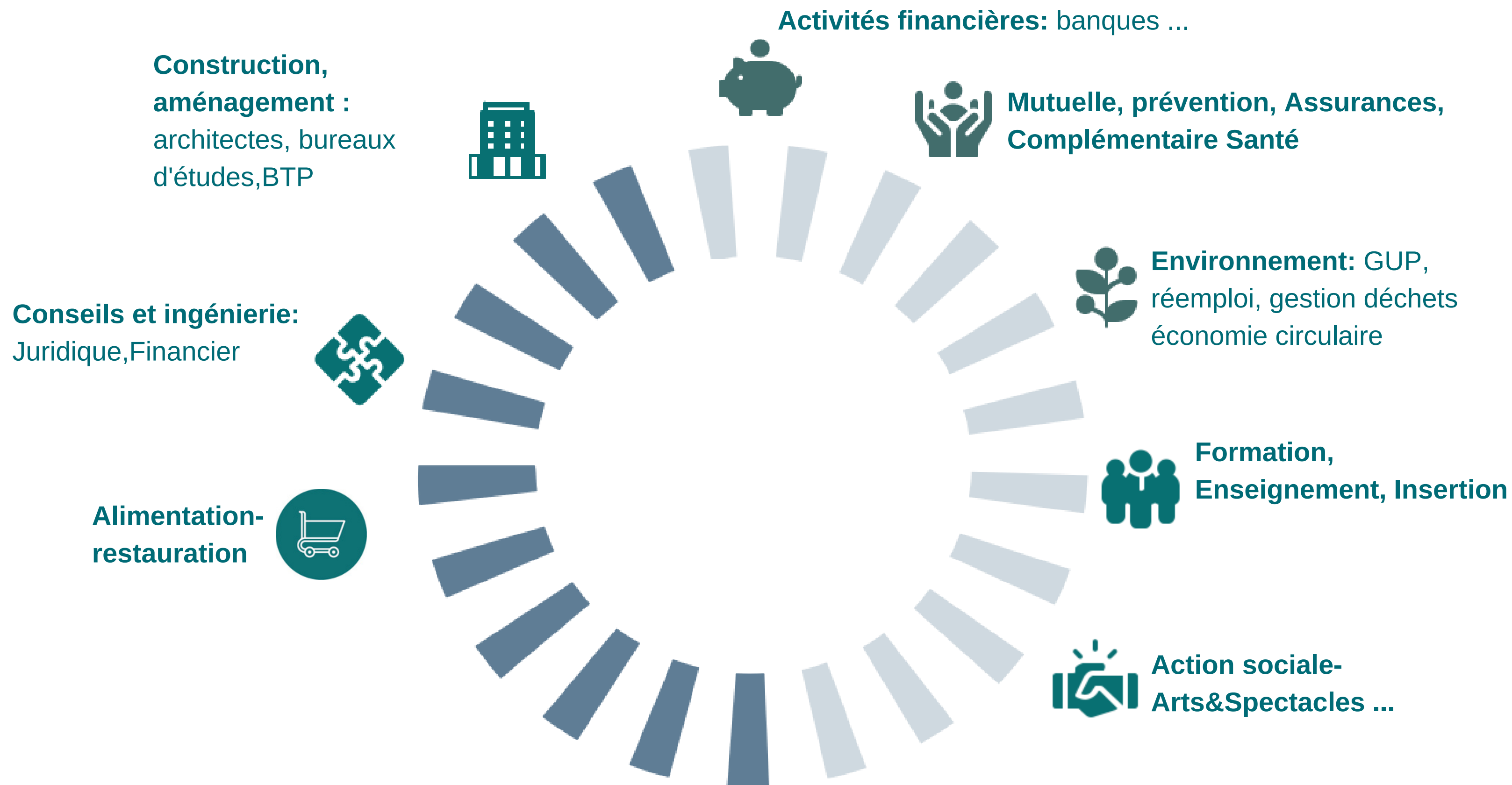




# Achats Socialement et Ecologiquement Responsables®



# L'ESS à La Réunion est présente dans tous les secteurs d'activités rattachés à vos marchés



# L'ensemble des marchés réservés à l'ESS

Les marchés publics réservés permettent aux acheteurs publics de réserver des marchés - ou des lots d'un marché - à certains types d'opérateurs économiques socialement responsables

Aux entreprises de l'ESS ou à des structures équivalentes lorsqu'elles ont pour objectif d'assumer une mission de service public qui porte exclusivement sur des services de santé, des services sociaux ou culturels (art 37). Lorsqu'il publie son appel d'offre, l'acheteur doit choisir auquel de ces trois types d'opérateurs il réserve son marché.



Aux opérateurs économiques qui emploient une proportion minimale de travailleurs en situation de handicap : ESAT, entreprises adaptées ou structures équivalentes (art 36.1)



Aux opérateurs économiques qui emploient une proportion minimale de personnes éloignées de l'emploi : structures de l'insertion par l'activité économique ou structures équivalentes (art 36.2)



Ces 3 types  
d'opérateurs font  
parties integrantes du  
champ de l'ESS



# Focus sur les marchés réservés ESS

Les marchés publics pouvant faire l'objet d'une réservation au bénéfice des entreprises de l'ESS en vertu (du code des marchés ) relative aux marchés publics sont les suivants :

## 1 Services sanitaires, sociaux et connexes

- Services d'aide à domicile
- Mise à disposition de personnel: *médical, infirmier ..*
- Services sociaux

## 2 Services administratifs, sociaux, éducatifs et culturels et soins de santé

- Services administratifs : *enseignement, santé*
- Enseignement périscolaire
- Formation
- Services culturels
- Services Sportifs

## 3 Autres services communautaires, sociaux et personnels, y compris services fournis par les syndicats, les organisations politiques, les associations de jeunes et autres services des organisations associatives

- Autres services sociaux
- services en direction des jeunes
- ...

# Focus sur les marchés réservés ESS

1

Services sanitaires, sociaux et connexes



17,86%

2

Services administratifs, sociaux, éducatifs et culturels et soins de santé



8,73%

3

Autres services communautaires, sociaux et personnels, y compris services fournis par les syndicats, les organisations politiques, les associations de jeunes et autres services des organisations associatives



---

26,60% des entreprises ESS peuvent répondre aux marchés réservés ESS (matching CPV/QPV)

---

76,95% des entreprises de l'ESS peuvent potentiellement répondre aux marchés réservés ESS

# La CRESS: son rôle, ses actions en matière d'ASER

- Renforcer l'accès à la commande publique des entreprises de l'ESS
- Soutenir la montée en compétences

## Soutenir la structuration des réseaux

- 07** têtes de réseaux et unions régionales formées
- 14** entreprises sur ce sujet clé



## Démystifier et améliorer la connaissance

- 01** webinaire dédié  
*18 participants*
- 01** émission Web tv ESS  
*4181 vues*

# du 15 au 19 nov. 2021: la semaine des ASER

2 espaces collaboratifs pour impulser une dynamique territoriale  
15 nov. dans le Nord / 17 nov. dans le Sud



## 01 Améliorer le sourcing

- sourcing inversé ...
- aress & ASER
- Calibrage des achats

## 02 Identifier les besoins entreprises et des pouvoirs adjudicateurs

- Formation
- Accompagnement

## 03 Busin'ESS

Rencontres Commanditaires/Entreprises de l'ESS

**PUBLIC:**

- Commanditaires
- Entreprises ESS

**INTERVENANT:**

**Boris VIGNE**



## Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de La Réunion



61 boulevard Notre Dame de la Trinité,  
97400 Saint-Denis

N° SIRET : 439 773 276 000 19  
Code APE 9499Z

Mail: [contact@cress-reunion.com](mailto:contact@cress-reunion.com)

Tél.: +262 262 21 50 60



[www.cress-reunion.com](http://www.cress-reunion.com)



Tous droits réservés - CRESS de La Réunion - 2021



Notre programme d'actions est cofinancé par l'Etat et l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social Européen - FSE.  
Avec la participation de la Région Réunion.

# Marchés réservés ESS

*Article L2113-15 du Code de la commande publique*

Des marchés ou des lots d'un marché, qui portent exclusivement sur des services sociaux et autres services spécifiques dont la liste figure dans un avis annexé au présent code, peuvent être réservés par un pouvoir adjudicateur, y compris lorsqu'il agit en tant qu'entité adjudicatrice, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire définies à l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ou à des structures équivalentes, lorsqu'elles ont pour objectif d'assumer une mission de service public liée à la prestation de services mentionnés sur cette liste.

# Marchés réservés ESS

*Article L2113-16 du Code de la commande publique*

Une entreprise ainsi attributaire d'un marché ne peut bénéficier d'une attribution au même titre au cours des trois années suivantes.

La durée d'un marché réservé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ne peut être supérieure à trois ans.



# Marchés réservés ESS

## *Annexe 3 du Code de la commande publique*

Les marchés pouvant faire l'objet d'une réservation ESS sont les suivants :

Désignation	Codes CPV (2)
1. Services sanitaires, sociaux et connexes	-79622000-0 [Services de mise à disposition de personnel d'aide à domicile] ; -79624000-4 et 79625000-1 [Services de mise à disposition de personnel infirmier et médical] ; -de 85000000-9 à 85323000-9 [Services de santé et services sociaux] ; -98133000-4 [Services prestés par les organisations sociales].
2. Services administratifs, sociaux, éducatifs et culturels et soins de santé	-75121000-0 et 75122000-7 [Services administratifs de l'enseignement et de la santé] ; -80110000-8 [Services d'enseignement préscolaire] ; -80300000-7 [Services d'enseignement supérieur] ; -80420000-4 [Services d'enseignement par voie électronique] ; -80430000-7 [Services d'enseignement de niveau universitaire pour adultes] ; -80511000-9 [Services de formation du personnel] ; -80520000-5 [Installations de formation] ; -80590000-6 [Services d'aide pédagogique] ; -92500000-6 [Services de bibliothèques, archives, musées et autres services culturels] ; -926000000-7 [Services sportifs].
3. Autres services communautaires, sociaux et personnels y compris services fournis par les syndicats, les organisations politiques, les associations de jeunes et autres services des organisations associatives	-98133110-8 [Services prestés par les associations de jeunes].



# Sourçage

## *Article R2111-1 du Code de la commande publique*

Afin de préparer la passation d'un marché, l'acheteur peut effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences.

Les résultats des études et échanges préalables peuvent être utilisés par l'acheteur, à condition que leur utilisation n'ait pas pour effet de fausser la concurrence ou de méconnaître les principes mentionnés à l'article L.3.

# Sourçage



[www.aress-reunion.re](http://www.aress-reunion.re)

## Annuaire Régional de l'ESS

Une plateforme sociale et solidaire que vous alimentez, que vous partagez et que vous utilisez afin de faciliter votre quotidien et de consolider les liens dans votre quartier, dans votre ville et sur l'ensemble de l'île...



Identifier les actions et structures sociales et solidaires de notre territoire



Agir ensemble pour notre territoire



Découvrir l'agenda solidaire de La Réunion

Tous les acteurs que vous retrouverez sur cette plateforme possèdent des valeurs communes et répondent aux besoins du territoires :



Un but poursuivi autre que le partage des bénéfices, c'est-à-dire une **finalité sociale, environnementale ou sociétale**



Une **gouvernance démocratique**  
« 1 homme = 1 voix »



Des principes de gestion **limitant la lucrativité**

# Comment réserver un marché ?

- Sur le plan juridique, il faut simplement indiquer dans l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC), le règlement de consultation (RC) et le CCAP que le marché est réservé en vertu de l'article L2113-15.
- La structure doit relever de l'ESS définies à l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ou à des structures équivalentes.

# Comment valoriser le marché réservé?

- Dans un marché réservé, la totalité des heures de travail générées par le marché est considérée en heures d'insertion sociale car la prestation objet du marché est totalement réalisée par la structure de l'ESS.

# Place aux échanges

?